DOSSIER AGRICULTURES AFRICAINES

Quelles mutations face aux défis et aux opportunités liés à la croissance démographique et à l'urbanisation ?

Sommaire du dossier

Avant-propos

Agricultures africaines : quelles mutations face aux défis et aux opportunités liés à la croissance démographique et à l'urbanisation ? . . . . . p 78
par M. Jean-Luc François, chef de la division agriculture, développement rural et biodiversité
agence française de développement (AFD)

L'Afrique des villes a encore besoin de l'Afrique des champs pour répondre aux défis du continent . . . . . p 95
par M. Bruno Losch, économiste – CIRAD

Diversité et dynamique des agricultures ouest-africaines : illustrations concrètes des mutations en cours . . . . . p 115
par le docteur Ibrahima Hathie, directeur de recherche – IPAR
et le docteur Cheikh Oumar Ba, directeur exécutif – IPAR

Consommation alimentaire en Afrique de l'ouest et centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé . . . . . p 125
par M. Nicolas Bricas, socio-économiste – CIRAD
M. Claude Tchamda, statisticien - économiste – AFRISTAT
et Mme Marie-Cécile Thirion, agro-économiste – AFD

Vers un renouveau de politiques agricoles en Afrique ? . . . . . p 143
par M. Vincent Ribier, économiste, chercheur – CIRAD
et M. Pierre Baris, économiste, consultant indépendant

Quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Défis, acteurs et initiatives contemporaines . . . . . p 159
par Mme Aurore Mansion, chargée de projet – GRET
et Mme Cécile Broutin, responsable du département alimentation et économie rurale – GRET

Marchés céréaliers ouest-africains : vers une dépendance croissante aux importations ou une souveraineté alimentaire régionale ? . . . . . p 181
par M. Roger Blein, consultant – Bureau Issala
et M. Bio Goura Soulé, agro-économiste – LARES

Maïs en Afrique de l'Est et australe : la sécurité alimentaire régionale liée à l'amélioration du fonctionnement des marchés . . . . . p 205
par Mme Mathilde Douillet, chef de projet politiques et marchés agricoles – FARM

Le marché rizicole ouest-africain et la sécurité alimentaire : leçons et perspectives après la flambée des prix de 2008 . . . . . p 227
par M. Frédéric Lançon, économiste – CIRAD
et M. Patricio Mendez del Villar, économiste – CIRAD

Les filières oléagineuses en Afrique de l'ouest et centrale : le grand retour du palmier à huile . . . . . p 247
par M. Claude Jannot, économiste – CIRAD

AVANT-PROPOS AU DOSSIER

Agricultures africaines : quelles mutations face aux défis et aux opportunités liés à la croissance démographique et à l'urbanisation ?

par Monsieur Jean-Luc François

Chef de la Division Agriculture, Développement rural & Biodiversité

de l'Agence Française de Développement (AFD)

Immense continent d'une infinie diversité, l'Afrique sera dans les décennies à venir la région du monde qui relèvera les plus grands défis. Elle le fera à grande vitesse. Les « *Trente Glorieuses* » de l'Europe, puis de la Chine pourraient être suivies de celles de l'Afrique.

Mais, dans un contexte cependant bien différent.
Le changement climatique que le GIEC nous annonce toujours de plus grande ampleur, une croissance démographique sans équivalent, allant de pair avec une urbanisation très rapide, des flux migratoires (avant tout, internes au continent) et le vieillissement de la population, une économie globale, une information mondialisée imposeront des transformations de grande ampleur dans les économies, dans les sociétés, comme dans les États.
Pour que ces transformations s'accomplissent selon des trajectoires socialement et politiquement acceptables, mais aussi écologiquement durables (sans désertification, ni disparition des forêts), des investissements considérables sont nécessaires, aussi bien que des choix politiques.

Les ressources du continent, celles de son sous-sol bien sûr, mais aussi ses terres cultivables et irrigables, font qu'une « *nouvelle ruée* » [1] vers l'Afrique est engagée, dont les acteurs – notamment issus des grands pays émergents – n'investissent pas seulement pour sécuriser l'approvisionnement en matières premières dont leurs économies ont besoin, mais aussi parce que les marchés africains sont les marchés où se fait et se fera la croissance. Il serait cependant erroné de considérer que l'arrivée puissante et rapide de la Chine – renouvelée, car elle était ancienne et discrète – celles de l'Inde [2] et, plus récemment, du Brésil, constituent les moteurs principaux de la croissance sur le continent. Il existe aussi des investissements européens (notamment français et anglais, profitant de l'antériorité coloniale), arabes, américains, australiens, canadiens ou malais dans le pétrole, les mines, la téléphonie, le bâtiment ou les travaux publics. Mais, surtout, ce sont des dizaines de millions d'investisseurs africains qui font cette croissance, car, là comme ailleurs et même s'ils sont moins visibles, ce sont les ruisseaux des petites et moyennes entreprises qui font les grandes rivières de l'économie.

1 - La première ruée, coloniale, a été décrite par Thomas Pakenham dans « *The scramble for Africa, 1876 – 1972* », 1991.
2 - Cf. « *La Chinafrique, Pékin à la conquête du continent noir* », Serge Michel et Michel Beuret, 2008 – « *Chindiafrique : la Chine, l'Inde et l'Afrique feront le monde de demain* », Jean-Joseph Boillot et Stanislas Dembinski, 2013.

Ces changements concernent au premier chef les agricultures africaines, ainsi que toutes les activités industrielles et de service qui en dépendent : qu'il s'agisse de filières tournées vers les marchés alimentaires domestiques africains – mécaniquement et pour longtemps en forte croissance du fait de l'urbanisation et de la hausse du niveau de vie – ou vers les marchés mondiaux dont les besoins en produits tropicaux (cacao, caoutchouc, fruits, légumes, fleurs, coton) ont été réveillés par les pays émergents.

Il est impossible de parler d'« *une* » agriculture africaine. Les gradients de latitude et d'altitude, la diversité des écosystèmes, les hétérogénéités de peuplement et l'histoire des peuples du continent et de leurs relations au monde composent une diversité de « *systèmes agro-sylvo-pastoraux* », comme aiment à le dire les Africains. Il s'agit évidemment d'une diversité agro-écologique, mais aussi structurelle. Cette diversité structurelle a été héritée des inégalités foncières générées par les colonisations (chacune ayant, à cet égard, ses spécificités), des inégalités que les États indépendants n'ont, jusque-là, guère pu ou voulu réduire. Mais cette diversité structurelle provient aussi – et sans doute plus fondamentalement – de l'hétérogénéité de peuplement d'une Afrique constituée de territoires très peuplés et d'autres très peu densément peuplés. Enfin, elle résulte d'une grande originalité dans les rapports sociaux concernant l'usage des ressources naturelles : ceux-ci reflètent des histoires imbriquées entre des groupes sociaux que le terme « *ethnie* » sépare, alors même que leurs réalités sont faites de parentés, d'alliances et d'échanges, comme en témoignent les formidables qualités de polyglottes des Africains. Les concepts occidentaux de « *propriété* » et de « *faire-valoir* » ne peuvent traduire ces rapports sociaux sur le « *foncier* ». Le temps colonial n'a fait qu'ajouter une couche de complexité à des traditions qui considèrent non seulement des espaces, mais aussi les ressources qu'ils contiennent (l'arbre, l'herbe, l'eau, le sol), les cultures qu'ils permettent (annuelles ou pérennes) dans une renégociation permanente de droits superposés.

Dans ce contexte, les agricultures africaines – dans leur diversité – apparaissent simultanément portées par des opportunités de croissance fortes et durables et confrontées à des choix sur les trajectoires de « *modernisation* ». À cet égard, les discours, en Afrique comme dans la communauté internationale, tracent une ligne de partage, voire prouvent une quasi-fracture entre :

- d'une part, ceux qui, se référant à l'histoire des agricultures asiatiques et européennes et aux transformations en cours dans de nombreux territoires d'Afrique, font confiance aux capacités d'évolution des exploitations agricoles familiales africaines ;
- d'autre part, ceux qui croient à une transformation des agricultures par des exploitations – entreprises, commerciales, agro-industrielles, en grande plantation, reposant sur le salariat agricole et la grande mécanisation : c'est-à-dire des approches qui ont fait leur preuve ailleurs, notamment dans les régions des Amérique et d'Océanie colonisées au dix-neuvième siècle.

Les notions de « *filières* » et de « *chaînes de valeur* » sont appelées à la rescousse afin de relier ces deux approches *via* l'agriculture contractuelle (*contract farming*) et une « *agrégation* » qui pourrait être une « *intégration* » des petits par les grands ou *via* la structuration d'organisations de producteurs.

Une autre question croise celle des structures d'exploitations et de filières. C'est celle des pratiques agricoles capables de concilier productivité et réduction des externalités environnementales négatives des agricultures : autrement dit, de réconcilier agriculture et environnement. Quelle « *intensification écologique des pratiques agricoles* » est-elle possible en Afrique – dans les grandes exploitations comme dans les petites – qui permettra aux agricultures du continent de faire l'économie des mesures correctives que doivent prendre les autres régions du monde et de conserver ses ressources naturelles (forêts et zones humides), essentielles pour son avenir et celui de la planète ?

On le voit, les défis posés au continent africain sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Il est possible de les résumer en quatre points :

- D'abord, satisfaire l'augmentation des besoins alimentaires globaux liée à la croissance démographique, qui se poursuit à un rythme très élevé : en 2050, il y aura 9,6 milliards d'habitants sur la planète, dont 2,4 milliards sur le continent africain.
- Ensuite, créer des emplois en très grand nombre, y compris dans le secteur rural, même si la capacité actuelle limitée des villes africaines à générer des emplois industriels ou de services peut évoluer.
- D'autre part, accroître la productivité et la compétitivité de l'agriculture et des filières agro-industrielles africaines : non seulement à l'exportation, mais aussi et surtout sur les marchés nationaux et régionaux, où les consommateurs urbains représentent une opportunité de débouchés pour les agricultures familiales, à condition que celles-ci puissent répondre aux évolutions des modes de consommation.
- Enfin, développer les territoires nationaux de manière équilibrée. Les fortes dynamiques démographiques que connaissent toutes les régions du continent vont modifier la répartition du peuplement de l'Afrique durant la prochaine génération. Les recompositions toucheront à la fois l'urbanisation (croissance de mégapoles capitales et côtières, transformation de bourgades rurales en villes secondaires) et les territoires ruraux. La croissance naturelle de la population rurale n'étant pas totalement absorbée par les villes, les mouvements de peuplement vers des territoires ruraux désenclavés, équipés,

transformés par l'irrigation et débarrassés de maladies humaines (onchocercose, malaria) ou animales (trypanosomoses), qui sont engagés depuis un demi-siècle, vont se poursuivre.

Ces recompositions démographiques de grande ampleur se produiront en même temps et elles devront permettre l'éradication de l'extrême pauvreté rurale et de la malnutrition. C'est pourquoi cette renaissance économique devra bénéficier d'abord aux petits agriculteurs. Fort heureusement, on constate aujourd'hui un regain d'intérêt pour l'Afrique et, en particulier, son secteur agricole :

- Suite à la flambée des prix agricoles de 2008, les États africains – qui ont été les plus touchés par la crise – ont pris conscience de leur vulnérabilité vis-à-vis des importations agricoles et beaucoup d'entre eux ont décidé d'augmenter la part de leur budget consacrée à l'agriculture.
- Le « *secteur privé* », africain ou non, a pris conscience du fort potentiel de croissance de l'agriculture africaine aussi bien que du nombre croissant de consommateurs présents sur le continent et il investit de plus en plus dans ce secteur.
- Enfin, la communauté de l'aide internationale (bailleurs de fonds), y compris l'*Agence française de développement* [3], a redécouvert le rôle central des agricultures pour permettre une croissance durable et inclusive, c'est-à-dire bénéficiant à toutes les catégories de population, mais aussi réduire la pauvreté et la faim [4] : plus de 60 % des Africains vivent dans les zones rurales, où la pauvreté, ainsi que la prévalence et l'intensité de la malnutrition sont les plus élevées.

Dans ce contexte, ce dossier de l'édition 2014 du *Déméter* consacré aux agricultures d'Afrique subsaharienne veut proposer une vision optimiste des agricultures africaines, en mettant l'accent sur les opportunités qu'elles portent : d'abord pour les Africains, mais aussi pour ceux qui souhaiteraient y investir, avec eux et pour eux. Il prétend corriger une vision « *misérabiliste* » et « *catastrophiste* » – « *a-historique* » – d'une Afrique subsaharienne dont les singularités de ses agricultures, leurs diversités et leurs dynamiques doivent être comprises pour en mesurer toutes les opportunités : notamment par des acteurs du monde agricole français, finalement moins présents que d'autres sur le continent africain, si on regarde au-delà de quelques acteurs historiques.

Ce dossier – dont l'élaboration a été coordonnée par M. Jean-René Cuzon, avec l'appui de M. Claude Torre, tous les deux chargés de projet au sein de la Division *Agriculture, développement rural et biodiversité* de l'AFD, et par les membres du Comité de rédaction du *Déméter* – est structuré autour de neuf questions, traitées à travers autant d'articles :

- Le premier article, titré « *L'Afrique des villes a encore besoin de l'Afrique des champs pour répondre aux défis du continent* », a été rédigé par l'économiste Bruno Losch. Il montre pourquoi l'Afrique a besoin de son agriculture pour dynamiser ses territoires et faire face aux défis structurels qu'elle va devoir affronter dans les prochaines années. Cet article se base sur l'étude *RuralStruct* [5] sur les transformations rurales, un travail de recherche coordonné par M. Losch et cofinancé par l'AFD, les ministères de l'Agriculture et des Affaires étrangères, le Fonds international de développement agricole des Nations unies (FIDA), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et la Banque mondiale.
- Puis, l'article des docteurs Cheikh Oumar Ba et Ibrahima Hathié, de l'association *Initiative Prospective agricole et rurale* (IPAR), illustre la diversité des exploitations agricoles ouest-africaines et les dynamiques de transformations en cours en s'appuyant sur les mutations concrètes qui marquent la vie quotidienne d'exploitants sénégalais, béninois et maliens.
- L'article suivant étudie l'évolution des modes de consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et centrale. Il montre combien ce marché est porteur : les productions locales sont tirées par la demande urbaine, même si les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé. Le texte a été rédigé par trois économistes de terrain, M. Nicolas Bricas du Cirad, M. Claude Tchamda d'*Afristat* et Mme Marie-Cécile Thirion de l'AFD, à partir d'une étude financée par l'AFD [6].
- Ensuite, deux autres économistes, M. Vincent Ribier et M. Pierre Baris, s'interrogent sur « *un renouveau de politiques agricoles en Afrique ?* ». Pour ce faire, ils analysent l'évolution en cours et l'émergence de politiques agricoles régionales et continentales, sous l'impulsion de l'Union Africaine.
- L'article suivant approfondit une question cruciale pour l'avenir de l'agriculture africaine : quelles politiques foncières en Afrique subsaharienne ? Il a été rédigé par Mme Aurore Mansion, socio-anthropologue et Mme Cécile Broutin, agro-économiste, qui toutes les deux travaillent pour le Gret, une ONG française de développement. Il explique pourquoi les modes actuels de régulation du foncier ont atteint leurs limites et pourquoi il est nécessaire de les réformer en profondeur, en

3 - Dans le cadre du *Plan d'orientations stratégiques 2012 – 2016* de l'AFD, l'Afrique subsaharienne reste le premier bénéficiaire des financements de l'Agence. Celle-ci prévoit en particulier de renforcer son intervention dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

4 - Cf. notamment le « *World Development Report 2008* » de la Banque mondiale (*http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/WDR_00_book.pdf*).

5 - http://siteresources.worldbank.org/AFRICAEXT/Resources/258643-1323805221801/RuralStruc_final_report_v2_hd.pdf

6 - Étude « *Malvilao* », à paraître.

évitant certaines idées reçues sur un sujet aussi complexe et sensible.

- Deux articles sont ensuite réservés aux marchés céréaliers – l'un consacré à l'Afrique de l'Ouest et l'autre à l'Afrique de l'Est et australe – permettant ainsi des comparaisons entre régions. Deux experts, MM. Roger Blein et Bio Goura Soulé, analysent l'évolution potentielle des marchés céréaliers ouest-africains pour répondre à une question-clé : va-t-on vers une dépendance croissante aux importations ou une souveraineté alimentaire régionale ? Concernant la production de maïs en Afrique de l'Est et australe, Mme Mathilde Douillet, chef de projet à la fondation FARM, démontre concrètement pourquoi améliorer le fonctionnement des marchés du maïs constitue une condition indispensable pour renforcer la sécurité alimentaire régionale.
- Enfin, le riz et les oléagineux – deux filières cruciales pour la sécurité alimentaire de l'Afrique, mais aussi objets de vives controverses – sont analysés en détail par trois économistes du CIRAD. MM. Frédéric Lançon [7] et Patricio Mendez del Villar tirent les leçons de la flambée des cours du riz de 2008 et dégagent des perspectives, faisant apparaître que l'Afrique est en risque de dépendance rizicole. M. Claude Jannot se consacre, lui, aux filières oléagineuses en Afrique de l'ouest et centrale et met en lumière « *le grand retour du palmier à huile* ». Il montre que l'Afrique centrale possède un potentiel inexploité considérable pour cultiver celui-ci, mais que l'environnement institutionnel ne s'y prête pas forcément. Et il souligne que des pays qui vont rapidement devenir exportateurs nets pourraient privilégier l'exportation de biocarburants sur l'Europe au détriment de celle d'huile alimentaire chez leurs voisins.

D'autres filières connaissent aujourd'hui de fortes dynamiques et auraient mérité, elles aussi, d'être analysées en profondeur. C'est le cas de toutes les filières d'élevage – y compris la pisciculture – car elles sont portées par la demande locale en protéines. C'est aussi le cas des filières « *traditionnelles* » et « *nouvelles* » d'exportation qui se relancent après une longue période de restructuration des interventions des États (privatisation, réforme des mécanismes de stabilisation) et des exigences environnementales et sociales des marchés internationaux (café, cacao, hévéa, noix de cajou, coton, fruits et légumes).

Mais nous avons fait le choix d'un dossier « *introductif* », analysant des questions transversales clés et de deux filières structurantes pour les marchés domestiques. Nous espérons que ce travail mobilisera l'intérêt des lecteurs de *Déméter* pour une Afrique en transformation, avec laquelle la France doit renouveler et relancer ses relations, comme d'autres pays le font déjà.

7 - M. Frédéric Lançon a publié dans *Le Déméter 2012* un article intitulé « *Le riz, un produit vivrier local ou une céréale globale ?* » qui consacrait une large place à la situation africaine.

L'Agence française de développement

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD – « *www.afd.fr* ») agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable dans les pays du Sud et dans l'outre-mer. En tant qu'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, elle met en œuvre la politique définie par le gouvernement français.

Via des subventions, des prêts, des fonds de garantie ou des « *contrats de désendettement et de développement* », l'Agence finance des projets, des programmes ou des études et elle accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités. Les activités financées ont quatre grands objectifs : l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres, le soutien à une croissance économique plus durable et partagée, la protection de la planète et l'aide à la stabilisation des pays fragiles ou en sortie de crise.

L'Agence finance des projets de développement dans plus de quatre-vingt-dix pays et elle est présente sur quatre continents. Elle dispose d'un réseau de soixante-dix agences et bureaux de représentation, dont neuf en outre-mer et un à Bruxelles. Sa filiale *Proparco* soutient les investissements privés. L'AFD assure aussi la gestion du *Fonds français pour l'environnement mondial* (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

En 2012, le groupe AFD a consacré plus de 6,9 milliards d'€uros – essentiellement sous forme de prêts – au financement d'actions dans les pays en développement et en outre-mer. Sur cette somme, deux milliards ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne, soit 28,9 % des nouveaux financements octroyés en 2012. L'agriculture et la sécurité alimentaire ont représenté environ 5 % des nouveaux financements octroyés en 2012.

Les appuis de l'AFD à la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

En avril 2013, le Conseil d'administration de l'AFD a adopté un nouveau *Cadre d'intervention sectoriel* « *Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne* » pour la période 2013 – 2016. Avec cette nouvelle stratégie, l'AFD s'engage à doubler ses engagements en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural en Afrique subsaharienne. Elle les portera à 15 % – soit environ 400 millions d'€uros de nouveaux concours chaque année – alors qu'ils représentaient environ 8 % sur la période 2008 – 2011. Les interventions de l'AFD amélioreront durablement la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains d'Afrique subsaharienne en soutenant l'évolution des systèmes agricoles vers des pratiques plus productives, plus équitables, plus écologiques et résilientes au changement climatique, fondées sur des exploitations agricoles familiales. Cette nouvelle stratégie comprend trois axes d'interventions :

- Les politiques publiques nécessaires à l'instauration d'un climat favorable aux investissements – en particulier des petits exploitants – dans les filières agricoles et à la prise en charge des populations les plus démunies : l'AFD soutiendra le renforcement des capacités des acteurs publics et des associations professionnelles agricoles.
- Le développement durable des territoires ruraux : l'AFD apportera son appui à la mise en œuvre de plans locaux de développement et de programmes d'équipement et de désenclavement des territoires ruraux dans le but d'assurer l'accès aux services essentiels de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et à l'énergie, de mettre en valeur durablement les ressources naturelles par un partage équitable des droits fonciers entre les communautés rurales et d'assurer des investissements dans la conservation des sols, de l'eau et des arbres.

- Les filières agricoles et agro-alimentaires fondées sur des relations équilibrées entre les exploitations familiales et des entreprises, via le renforcement des organisations de producteurs et la structuration interprofessionnelle. Pour profiter au plus grand nombre, la croissance de l'agriculture se fera de façon privilégiée via les exploitations agricoles familiales. Afin d'améliorer la productivité de l'agriculture, l'AFD facilitera l'accès des producteurs à la formation professionnelle et aux services de conseil agricole, leur permettant d'adopter progressivement les techniques de production écologiquement intensives et résilientes au changement climatique. Pour améliorer la productivité de l'agro-alimentaire, l'AFD appuiera également les entreprises de l'amont (fourniture de biens et de services aux agriculteurs, notamment les services financiers) et de l'aval (commercialisation, stockage, transformation), en particulier les très petites, petites et moyennes entreprises.

Sur la période, l'ensemble des interventions devra répondre aux objectifs qualitatifs suivants :

1. Améliorer la structure foncière et la sécurité foncière des exploitations agricoles familiales (surface par actif agricole, mode de faire-valoir indirect, transparence sur le foncier).
2. Améliorer et sécuriser le partage des usages des territoires entre les communautés d'ayants droit (cultures, pâturages, forêts, zones humides) afin d'optimiser les fonctions de ces espaces (alimentation, diversification des revenus, services éco-systémiques, patrimoine culturel, …).
3. Accroître la diffusion des pratiques agricoles écologiquement intensives qui, via la gestion des assolements et / ou l'association cultures / élevage, permettent de maximiser les processus biologiques de fixation du carbone et de l'azote atmosphériques, de contrôle des ravageurs par leurs prédateurs, de conservation de la fertilité des sols et des eaux.
4. Renforcer la participation des organisations de la société civile à la définition et au pilotage des politiques agricoles, rurales et alimentaires, au niveau des terroirs et collectivités locales comme aux niveaux nationaux et sous-régionaux.
5. Renforcer les capacités des femmes à prendre des responsabilités économiques, sociales, professionnelles, syndicales et politiques, aux niveaux local comme national (*http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_d_evaluation_genre_et_dev_cle87f23a.pdf*).
6. Accroître la production de connaissances adaptées, utiles aux acteurs africains et consolider les capacités locales de recherche et développement et de diffusion.
7. Intégrer des analyses sur l'état nutritionnel des enfants et des femmes et veiller à ce que les mesures appropriées soient prises pour l'améliorer.
8. Introduire des discriminations positives en faveur des personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (jeunes ruraux sans terre, femmes chef de famille et d'exploitation, minorités et communautés marginalisées, enfants déscolarisés, personnes très pauvres, etc.).

En termes de priorité géographique, les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, en particulier les pays sahéliens, resteront les premiers destinataires des concours de l'AFD. Cependant, une grande attention sera accordée aux pays d'Afrique orientale et australe, souvent exposés à des crises alimentaires.

Sources : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (www.uemoa.int) ; Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (www.bceao.int) ; Banque des États de l'Afrique Centrale (www.beac.int) ; Banque Centrale des Comores (www.banque-comores.km) ; Banque de France, eurosystème et international (www.banque-france.fr/eurosysteme-et-international).

L'Union Africaine regroupe l'ensemble des pays du continent africain, à l'exception du Maroc.
Actuellement l'UA reconnait formellement les 8 « Communautés Économiques Régionales » (CER) suivantes :

CEDEAO
(Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – *Economic Community Of West African States, ECOWAS)* **[15]** :
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

CEEAC
(Communauté économique des États de l'Afrique centrale – *Economic Community of Central African States, ECCAS)* **[10]** :
Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Rép. Dém. du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé et Príncipe, Tchad

CEN-SAD*
(Communauté des États sahélo-sahariens – *Community of Sahel-Saharan States)* **[29]** :
Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie

COMESA
(Marché commun de l'Afrique australe et orientale – *Common Market for Eastern and Southern Africa)* **[19]** :
Burundi, Comores, Rép. Dém. du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

EAC
(Communauté de l'Afrique de l'Est – *East African Community)* **[5]** : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie

IGAD
(Autorité intergouvernementale pour le développement – *Intergovernmental Authority on Development)* **[8]** :
Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud

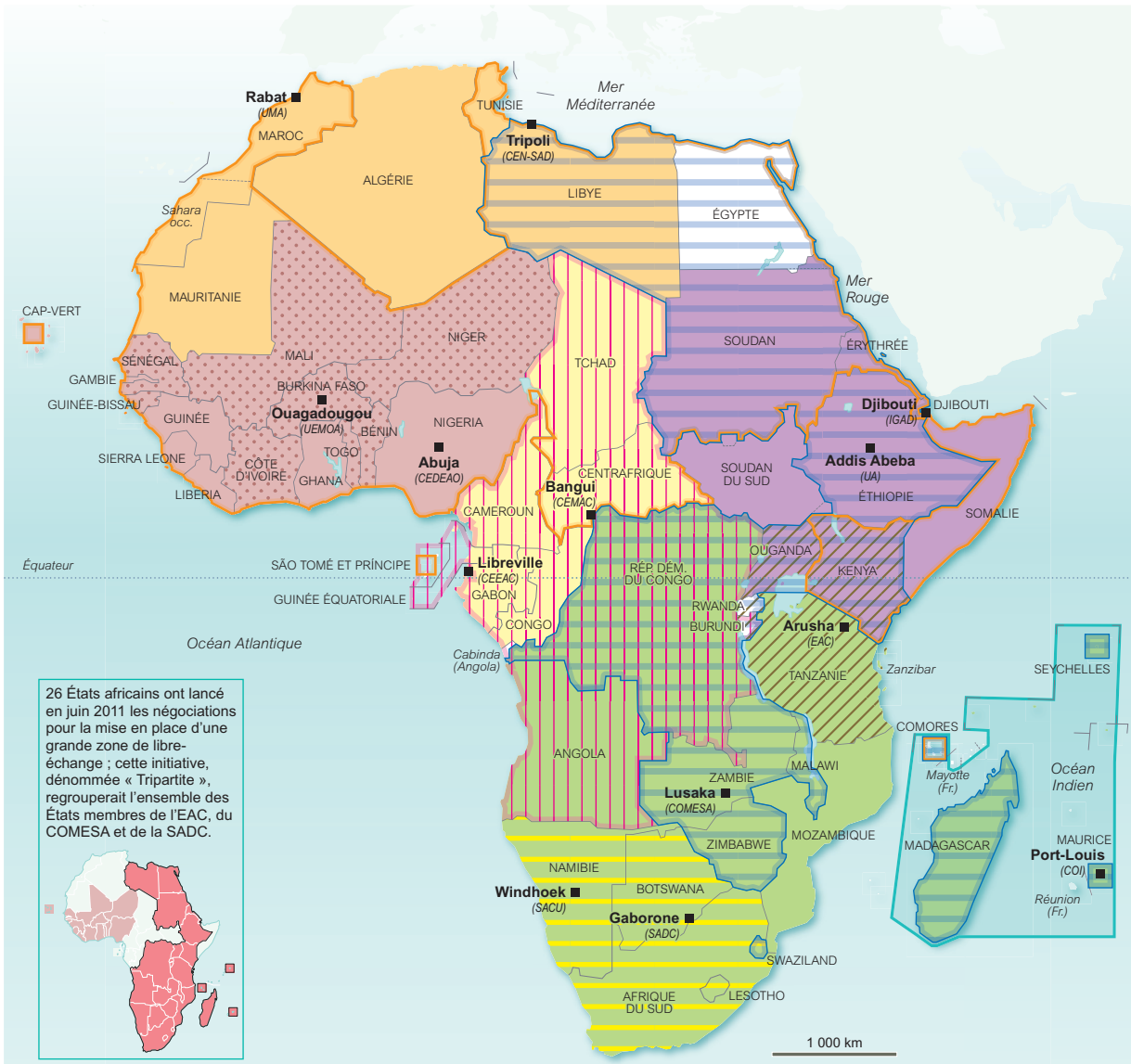

SADC
(Communauté pour le développement de l'Afrique australe – *Southern African Development Community)* **[15]** :
Afrique du Sud, Angola, Botswana, Rép. Dém. du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

UMA
(Union du Maghreb Arabe – *Arab Maghreb Union)* **[5]** : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie

Cependant, il existe d'autres organisations d'intégration économique régionale, notamment :

UEMOA
(Union économique et monétaire ouest-africaine) **[8]** : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

CEMAC
(Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) **[6]** : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad

SACU
(Union douanière d'Afrique australe – *Southern African Customs Union)* **[5]** : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland

COI
(Commission de l'Océan Indien – *Indian Ocean Commission, IOC*) **[5]** : Comores, Madagascar, Maurice, Réunion (Fr.), Seychelles

■ **Siège des organisations régionales**

* Créée en 1998 à Tripoli cette organisation n'avait plus d'activités depuis la crise libyenne et la mort de Kadhafi. À l'initiative du Tchad en 2012 et après un sommet extraordinaire en février 2013 à N'Djamena, l'organisation reprend progressivement ses activités. Son siège reste en Libye.

Sources :
Commission de l'Océan Indien (politics.ioconline.org/fr) ; Common Market for Eastern and Southern Africa (www.comesa.int) ; Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (www.ecowas.int) ; Direction Générale des Statistiques Gabon (stat-gabon.com/ceeac) ; East African Community (www.eac.int) ; Intergovernmental Authority on Development (idag.int) ; Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com) ; Ministère des Affaires Étrangères (diplomatie.gouv.fr) ; Southern African Customs Union (www.sacu.int) ; Southern African Development Community (www.sdac.int) ; Union du Maghreb Arabe (www.maghrebarabe.org/fr) ; Union africaine (www.au.int).

© **Le Déméter**. Réalisation : Cyrille Suss Cartographe. www.cscarto.com – Juillet 2013.

03. Relief et hydrographie — *Le Déméter 2014*. CLUB DEMETER, 2013

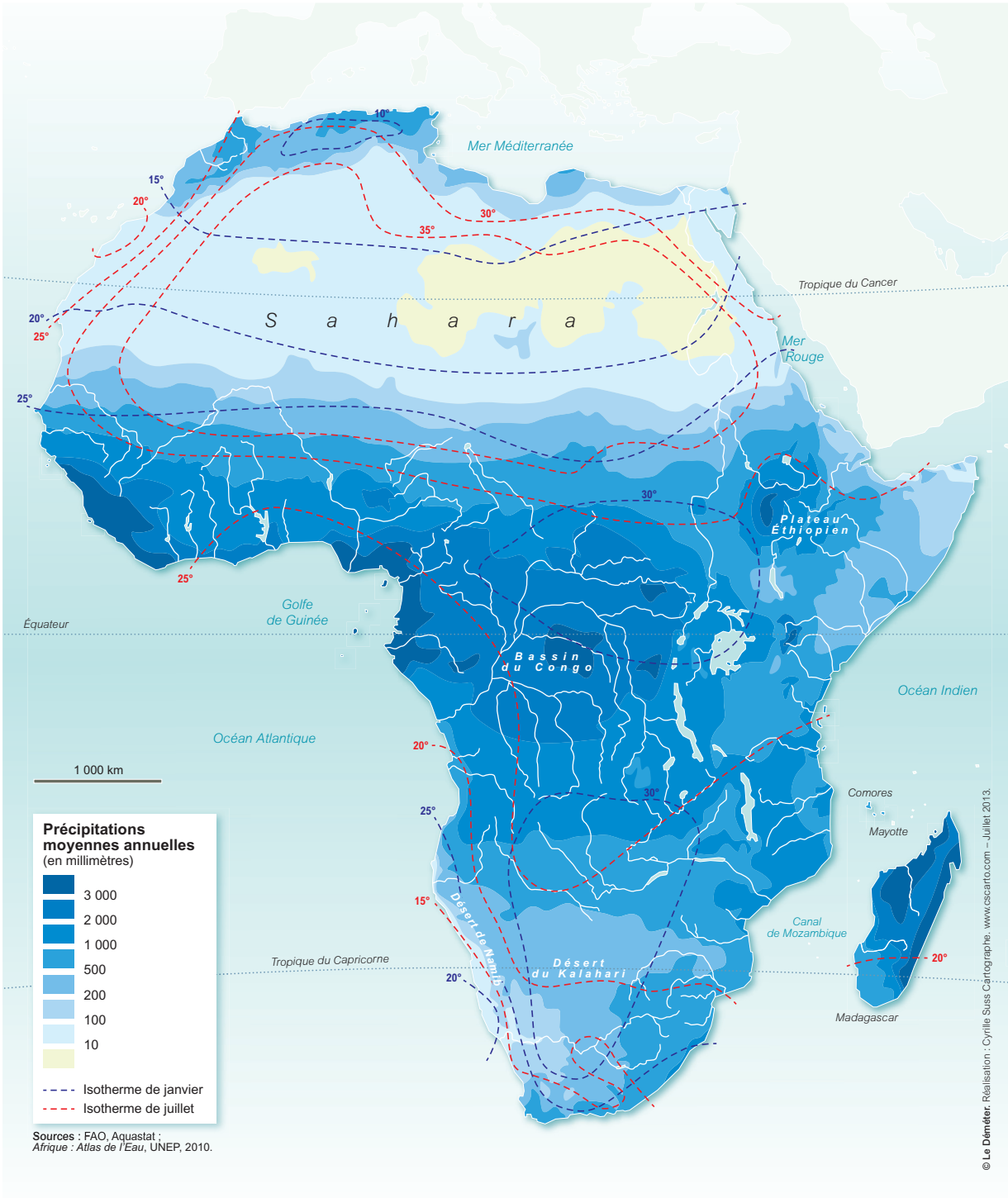

04. Précipitations — *Le Déméter 2014*. CLUB DEMETER, 2013

05. Zones agro-climatiques — *Le Déméter 2014*. CLUB DEMETER, 2013

Densités démographiques en Afrique (2010)
Sources : Atlas Cirad-Nepad (Losch et al. 2013)
et Afripop project (http://www.clas.ufl.edu/users/atatem/index_files/AfriPop.htm)

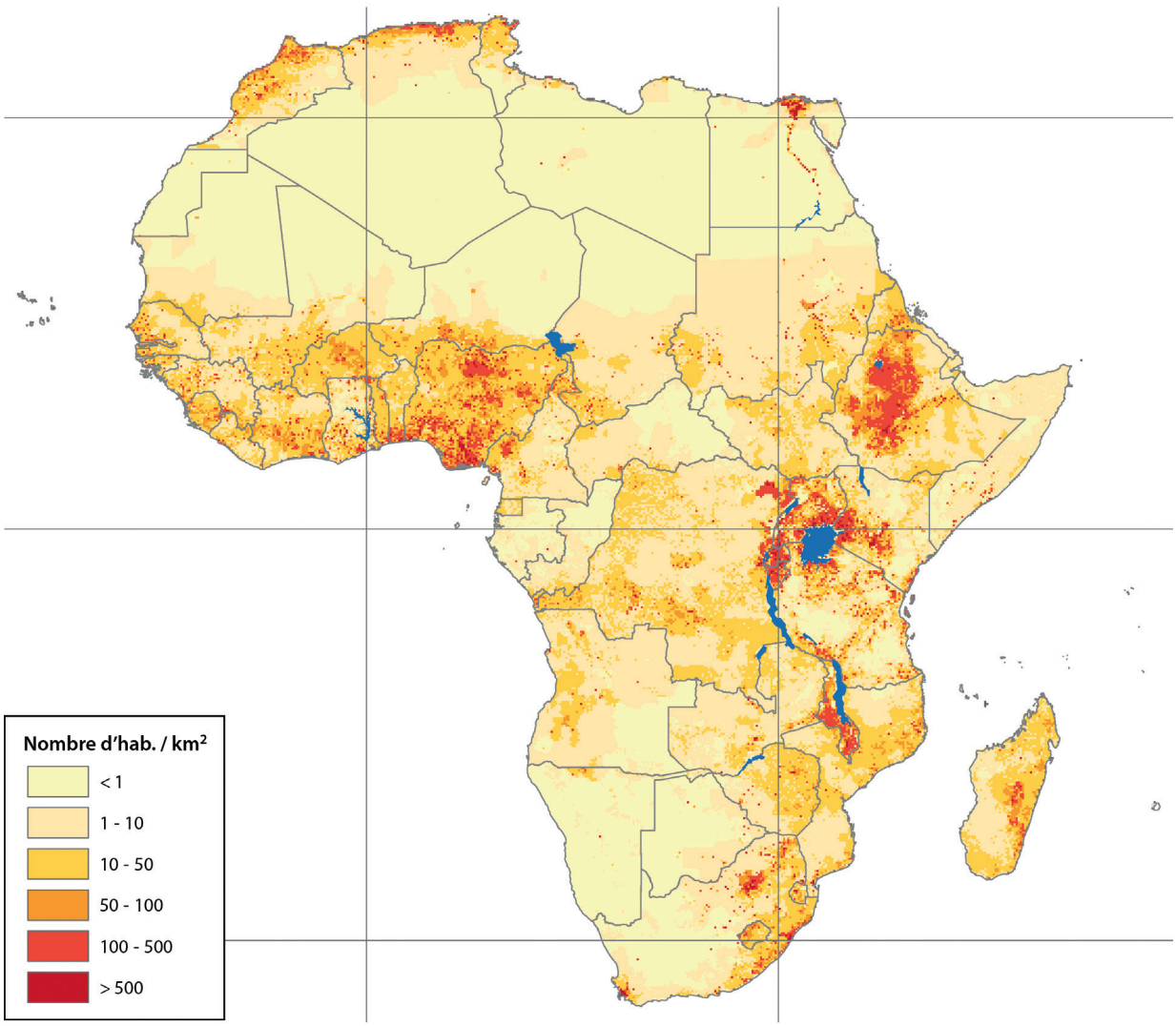

Sources : *Review of the Implementation Status of the Trans African Highways and the Missing Links, Volume 2: Description of Corridors*, African Development Bank, United Nations Economic Commission for Africa, 2003, 2006 ; *World Airport Traffic Report*, Airports Council International, 2009 ; *Perspectives du secteur des Transports en Afrique à l'horizon 2040*, Étude sur le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), 2011 ; *Review of Maritime Transport*, United Nations Conference on Trade and Development, 2012 ; Ports & Ships, Shipping and Harbour News out of Africa (www.ports.co.za) ; Agence Nationale des Ports (http://www.anp.org.ma).

Glossaire général du dossier

ACP : zone Afrique – Caraïbes – Pacifique

AFD : Agence Française de développement (*www.afd.fr*)

APD : aide publique au développement

APE : Accords de partenariat économique

ASS : Afrique subsaharienne, c'est-à-dire l'Afrique moins les pays d'Afrique du Nord, soit quarante-huit États. Selon le découpage régional des Nations unies, l'Afrique du Nord inclut le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte et le Soudan (ainsi que le Sahara occidental, même s'il n'est pas officiellement reconnu). Le Soudan du Sud est inclus dans l'Afrique subsaharienne. Avant la partition du pays en deux États en 2011, le Soudan était rattaché à l'Afrique du Nord.

BAD : Banque africaine de développement

CEA : Commission économique pour l'Afrique

CAADP : *Comprehensive african agriculture development program* ou, en français, *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique* (PDDAA)

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle rassemble quinze pays : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo *(http://www.ecowas.int/?lang=fr*). En anglais, le sigle équivalent est ECOWAS pour the *Economic Community Of West African States*.

CEEAC : la *Communauté économique des États d'Afrique centrale* a été créée par traité en 1983. Elle prépare la mise en place d'un marché commun. Elle regroupe l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République du Centrafrique, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, São Tomé et Principe et le Tchad (*http://www.ceeac-eccas.org*).

CEMAC : la *Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale* : Cameroun, République du Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad (*http://www.cemac.int/*).

CEN-SAD : la *Communauté des États sahélo-sahariens – Community of Sahel-Saharan States* : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, République du Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, São Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie.

CER : Communauté économique régionale

COI : la *Commission de l'Océan Indien – Indian Ocean Commission, IOC* : Comores, Madagascar, l'île Maurice, l'île de la Réunion et les Seychelles.

COMESA : marché commun de l'Afrique australe et orientale (ou, en anglais, *Common market of east and southern Africa*). Créé en novembre 1993, il a remplacé l'ancienne Zone de commerce préférentielle datant de 1981. Les pays membres de la COMESA sont le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe (*http://www.comesa.int*).

CNUCED : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (ou, en anglais, UNCTAD pour *United Nations conference on trade and development*).

CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (*www.imf.org/external/np/pdr/prsp/fre/poverty1.htm*).

CTFD : Comité technique *Foncier & Développement*

DSRP : Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (*www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm*)

EAC : The *East African Community* (ou, en français, la *Communauté d'Afrique de l'Est*) réunit le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Le traité fondateur a été signé en 1999. Suite au protocole signé en novembre 2009 par les chefs d'États des cinq pays, le marché commun de l'EAC est entré en vigueur le 1er juillet 2010. Chaque État doit désormais adapter ses réglementations aux exigences du texte qui institue le principe d'une libre circulation de la main

d'œuvre, des marchandises, des services et des capitaux. L'opération devrait prendre entre deux et cinq ans. Les membres de l'EAC étudient également la possibilité de créer une monnaie unique. In fine, l'objectif est de parvenir à une union fiscale, politique et monétaire (*http://www.eac.int*).

ECOWAS : the *Economic Community Of West African States* ou, en français, la *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO).

ECOWAP : sigle utilisé pour désigner la politique agricole de la *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest* dans toutes les langues officielles de la CEDEAO.

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ou *Food and Agriculture Organization of the United Nations* en anglais).

FCFA : le taux de change du *Franc CFA est* garanti par le Trésor français. Il est fixe avec l'€uro, à raison d'un €uro = 655,957 FCFA.

FIDA : Fonds international de développement agricole ou IFAD en anglais (*http://www.ifad.org/*).

FMI : Fonds monétaire international (ou IFM, *International monetary fund* en anglais)

G8 : Depuis 1997, le G8 réunit huit pays : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Japon, Italie, Royaume-Uni et Russie. C'est un groupe informel dont les chefs d'État et de gouvernement se réunissent pour orienter et impulser les politiques en cours.

G20 : le G20 a été créé en décembre 1999 pour réunir une fois l'an les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales des pays industrialisés et émergents et ainsi faciliter la concertation internationale en matière économique. Face à la crise de 2008, il s'est transformé en instance de pilotage économique réunissant les chefs d'État et de gouvernement. Depuis, le G20 se réunit régulièrement et il est devenu la principale enceinte de coopération économique et financière. Il est composé de l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie et l'Union européenne. Les membres du G20 représentent 85 % de l'économie mondiale et les deux tiers de la population mondiale.

GOANA : la *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance* lancée au Sénégal en 2008.

Ha : hectare

IDE : investissement direct étranger

IFDC : *International fertilizer development center (http://www.ifdc.org/).*

IGAD : *Autorité intergouvernementale pour le développement – Intergovernmental Authority on Development* : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

LOASP : Loi d'orientation agro – sylvo – pastorale signée en 2004 au Sénégal.

Mt : million(s) de tonnes

NEPAD : *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique*, programme de l'*Union africaine* (UA)

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies (MDGs signifiant *Millennium development goals* en anglais).

ONG : organisation non-gouvernementale

ONUDI : l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ou, en anglais, UNIDO pour *United nations industrial development organization*) est une institution spécialisée des Nations unies chargée de promouvoir et d'accélérer la croissance industrielle durable des pays en développement.

OP : organisation paysanne

OSC : organisation de la société civile

PAC : Politique agricole commune de l'Union européenne (UE)

PAS : Programmes d'ajustement structurel. À la fin des années soixante-dix et dans les années quatre-vingt, le FMI et la Banque mondiale ont imposé aux pays en développement endettés bénéficiaires de leurs interventions la mise en œuvre d'actions de réforme économique. Cette « *conditionnalité* » a pris la forme d'un « *programme d'ajustement structurel* ».

Dans le cas du FMI, les pays emprunteurs s'engageaient à mettre en place une politique d'austérité, à privatiser les entreprises d'État, à lutter contre la corruption et à améliorer le statut des investissements étrangers ou leur non-discrimination. La Banque mondiale imposait des conditions équivalentes et généralement, compte tenu de ses modes d'interventions par secteur d'activité, des politiques de libéralisation des échanges extérieurs, avec notamment réduction des droits de douane.

PASA : Programmes d'ajustement sectoriel agricole, déclinaison sectorielle des Programmes d'ajustement structurel.

PASAOP : Programmes d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes de la Banque mondiale.

PAU : Politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

PDDAA : *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique* ou, en anglais, *Comprehensive african agriculture development program* (CAADP).

PFR : Plans fonciers ruraux

PNIA : programmes d'investissement agricole concernant les pays, signés dans le cadre du PDDAA.

PPP : partenariat public – privé.

PRAI : *Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources* élaborés par la FAO (*http://www.fao.org/docrep/017/i3028f/i3028f.pdf*).

PRIA : programmes d'investissement agricole concernant les communautés économiques régionales, signés dans le cadre du PDDAA.

PUASA : Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire du Bénin

RAP : *regional agricultural policy* (politique agricole régionale) de la SADC en Afrique australe.

Rio+20 : c'est le nom abrégé de la conférence des Nations unies sur le développement durable réunie à Rio de Janeiro au Brésil du 20 au 22 juin 2012, soit tout juste vingt ans après le Sommet de la Terre réuni dans la même ville (*http://www.un.org/fr/sustainablefuture/about.shtml*).

SACU : l'*Union douanière d'Afrique australe – Southern African Customs Union* : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland.

SADC : la *Communauté de développement d'Afrique australe* (ou, en anglais, *Southern African development community*) entend promouvoir le développement économique de l'Afrique australe. Elle a succédé en 1992 à la *Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe* créée en 1980. Elle regroupe quinze pays : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Île Maurice, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe (*http://www.sadc.int*).

UA : l'Union Africaine regroupe l'ensemble des pays du continent africain, à l'exception du Maroc. Elle reconnaît formellement huit *Communautés économiques régionales* : la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD, la COMESA, l'EAC, l'IGAD, la SADC et l'UMA.

UE : Union européenne

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine. Elle rassemble huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Tous partagent la même monnaie, le *Franc CFA*, dont le taux de change, garanti par le Trésor français, est fixe avec l'€uro à raison d'un €uro = 655,957 FCFA.

UMA : l'*Union du Maghreb arabe* désigne l'organisation économique et politique formée par cinq pays : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Mauritanie.

UNIDO : *United nations industrial development organization* (cf. ONUDI en français).